Fiche de Prévention des Risques

RÉCEPTION DE DÉCHETS D'AMIANTE

Seules les personnes en **CDI**, **autorisées** et **formées** peuvent réceptionner et intervenir sur des déchets d'amiante.

ASSURER LA SIGNALISATION DE LA ZONE DE RÉCEPTION

- **Délimiter** et **Signaler** la **zone de réception des déchets d'amiante**.
- **Ne pas boire, manger ou fumer** dans la zone balisée.

UTILISER EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ET ACCESSOIRES

Type d'EPI	*Jetable*	*Lavable*	*Accessoires*	*Jetable*	
Masque FFP3	X		**Sac Plastique étanche**	X	Le **port des EPI est OBLIGATOIRE** dès qu'une **émission de poussière d'amiante est possible** (manipulation de sacs, incident, fermeture de big bag, recouvrement de la benne, etc...).
Combinaison jetable type 5	X		**Big Bag**	X	
Gants	X		**Scotch**		
Lunettes de Protection		X	**Système d'aspersion** (point d'eau et tuyau, extincteur à eau pulvérisée)		
Bottes de sécurité Ou chaussure avec sur chaussure		X			

RECEPTIONNER LES DECHETS D'AMIANTE

- Procéder à l'examen visuel de l'**intégrité de l'emballage**. Il doit être **hermétique** afin de ne dégager aucune poussière. **Vérifier la nature des déchets acceptables (sans les ouvrir)**, selon l'arrêté d'exploitation.
- L'agent doit s'assurer qu'après le dépôt dans la benne ou sur le lieu de stockage, il n'y a **aucun risque d'émission de poussières**. Pour cela il recouvre le stock à l'aide d'une bâche lestée ou il bâche la benne immédiatement après chaque dépôt.
- **Le Bordereau de suivi des Déchets contenant de l'Amiante (BSDA)**, CERFA 11861, doit obligatoirement accompagner chaque unité de transport des déchets contenant de l'amiante, chaque acteur du processus conservant une copie.

RETIRER LES EPI

Les **EPI lavables sont nettoyés à l'eau**. Les **EPI jetables sont placés dans le sac étanche** avec les débris d'amiante.
Le retrait et nettoyage des EPI s'effectuent dans le périmètre de réception de l'amiante.
Le masque de protection respiratoire est le dernier EPI à être retiré.
Il est nécessaire de vous laver les mains et le visage en sortant du périmètre de protection. En cas de projection de poussières d'amiante, prenez une douche immédiatement.

RENSEIGNER LA FICHE INDIVIDUELLE D'EXPOSITION A L'AMIANTE

Après chaque intervention susceptible d'exposer le travailleur à des poussières d'amiante, vous devez compléter la **fiche individuelle d'exposition à l'amiante** (***IS 63 05***).
Une fois remplie ou une fois par an, cette fiche doit être **signée par le responsable hiérarchique**.
Elle est conservée dans le **dossier individuel du salarié**. Un exemplaire est **transmis à la médecine du travail**.